

RM02-2024 R  GLEMENT MODIFIANT LE R  GLEMENT RM08-2016
RELATIF AU PLAN D'URBANISME

ATTENDU QUE le r  glement num  ro RM02-2024 modifie le r  glement RM08-2016, relatif au plan d'urbanisme;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ledit r  glement afin d'assurer sa conformit   au sch  ma d'am  nagement et de d  veloppement r  vis   de la MRC de Papineau;

ATTENDU QU'une copie du pr  sent r  glement a   t   remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la pr  sente s  ance, que tous les membres pr  sents d  clarent avoir lu le projet de r  glement et qu'ils renoncent    sa lecture;

EN CONS  QUENCE

IL EST PROPOS   PAR

ET R  SOLU QUE le premier projet de r  glement soit adopt   et qu'il soit statu   et d  cr  t   ce qui suit,    savoir :

ARTICLE 1
PR  AMBULE

Le pr  ambule fait partie int  grante du pr  sent r  glement.

ARTICLE 2
MODIFICATION DU CHAPITRE 5 DU PLAN D'URBANISME

Le chapitre 5 intitul   « Le trac   projet   et le type des principales voies de circulation et des r  seaux de transport » est modifi   par l'ajout de l'alin  a suivant apr  s le 3   paragraphe de ce chapitre :

Pour se d  velopper sur le territoire de la MRC de Papineau, des circuits cyclables ont   t   identifi  s selon trois types d'infrastructures routi  res r  gionales, soit les routes du r  seau sup  rieur (sous la responsabilit   du MTQ), les portions des routes du r  seau sup  rieur traversant les noyaux villageois et les p  rim  tres d'urbanisation des municipalit  s ainsi que les points de passage des routes locales asphalt  es, notamment la route 309, de la limite sud    la limite nord de la Municipalit   de Val-des-Bois. Dans cette optique la municipalit   de Val-des-Bois appuie l'ensemble de l'initiative de la MRC de Papineau pour la cr  ation d'un r  seau de piste cyclable sur l'ensemble de son territoire. Nous pourrions ainsi envisager de cr  er un ensemble de piste    l'  chelle locale pouvant se greffer    cette initiative r  gionale.

ARTICLE 3
ENTR  E EN VIGUEUR

Le pr  sent r  glement entre en vigueur conform  ment    la Loi.

Roland Montpetit, maire

Anik Morin, greffiere-tr  sori  re

Avis de motion donn   le 3 avril 2024 (2024-04-XX)

Adoption du projet de r  glement le 3 avril 2024 (2024-04-XX)

Publication dans l'  dition d'avril 2024 du Valboisien

Assembl  e de consultation publique tenue le 29 avril 2024    18 h

Adopt   le 1  r mai 2024 (2024-05-XX)

Certificat de conformit   de la MRC de Papineau de Papineau dat   du 2024-XX-XX